



Conduite sous l'emprise de l'alcool

Par **jipi1313**, le **11/01/2011** à **21:15**

bonjour

Mon épouse a été contrôlée au volant de sa voiture avec un taux de 0,53 gr mais elle a refusé de se soumettre au contrôle médical se souvenant plus de rien .

On lui a retiré aussitôt son permis pour 6 Mois.

elle vient de le récupérer après avoir passé la visite médicale.

Suite à cette affaire, elle a perdu son emploi car elle doit se déplacer sur plusieurs chantiers.

Comme elle a récupéré son permis son patron a décidé de la reprendre; de plus elle a suivi un traitement contre l'alcool.

Elle est convoquée au tribunal d'AIX EN PROVENCE début MARS;

Pouvez vous m'indiquer les risques encourus et si on peut lui retirer son permis pour une nouvelle suspension ce qui lui ferait perdre son emploi définitivement.

MERCI

Par **Domil**, le **11/01/2011** à **21:28**

Elle a eu une suspension administrative, aura son retrait de 6 points du permis et elle va être jugée pour le délit de conduite sous l'emprise de l'alcool (indépendamment des deux faits précédents)

Là, elle peut avoir une amende, une peine de prison avec sursis, et des peines complémentaires comme une suspension de 3 ans, un stage etc. ça dépend des circonstances